



## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

**FLINVEST DIVERSIFIE - Part AC : FR0010732792**

**L'OPCVM est soumis au droit français**

**Cet OPCVM est géré par PREVAL**

## Objectifs et politique d'investissement

OPCVM de classification « Fonds mixtes », son objectif consiste à obtenir une performance, sur la durée de placement recommandée, supérieure à l'indice composite (30% MSCI World, dividendes réinvestis + 30% EuroMTS + 40% Eonia capitalisé) par le biais d'une gestion discrétionnaire arbitrant entre les principales classes d'actifs (monétaire, taux, actions) en fonction de leur évaluation et des anticipations du gérant.

La réalisation de l'objectif de gestion passe par une gestion discrétionnaire entre les différentes classes d'actifs (de 0% à 50% pour les actions et de 40% à 100% pour les titres de créance et instruments du marché monétaire) via des titres en direct ou des OPCVM/FIA ; cependant l'allocation cible présentera sur la période de placement recommandée une répartition proche de celle de l'indice composite. Il est rappelé que cette allocation cible est un objectif qui peut ne pas être atteint en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actifs peut ne pas correspondre à l'investissement optimal.

Afin d'atteindre son objectif de gestion, le FCP sera principalement exposé :

- En Actions : Entre 0% et 50% de son actif via des actions en direct et/ou des OPCVM/FIA (y compris ETF) de classification actions. L'exposition aux petites capitalisations boursières et sur les pays émergents sera au maximum de 20% sur chacun de ces segments.
- En Supports Obligataire et Monétaire : Entre 40% et 100% de son actif de titres en direct et/ou des OPCVM (y compris ETF) de classification « Obligations et autres titres de créances » et « monétaires ». Ces investissements peuvent être des titres d'état ou des titres du secteur privé, de toutes notations y compris des notations de type « spéculatif » (pour au maximum 60% et uniquement via des OPCVM/FIA. La fourchette de sensibilité de cette partie est comprise entre 0 et 8.
- En fonction de la tendance des marchés jusqu'à 10% maximum de son actif net en FIA de droit français agréé mettant en place des stratégies de gestion alternative et/ou en OPCVM/FIA européens ou de pays tiers (y compris ETF) notamment pour s'exposer sur des matières premières.
- En panier d'actions sous la forme de certificats cotés pour au maximum 20% de son actif net.

Le FCP est soumis au risque de change jusqu'à 100%.

Le fonds peut intervenir sur des instruments dérivés pour couvrir le risque de change et/ou pour exposer ou couvrir le portefeuille aux risques action et de taux. Les opérations portant sur des instruments dérivés seront effectuées dans la limite de 100% maximum de l'actif de l'OPCVM sans recherche de surexposition. L'utilisation de dérivés pourra également servir à effectuer des ajustements dans le portefeuille en cas de mouvements de souscriptions/rachats importants.

Le FCP capitalise ses revenus.

Recommandation : cet OPCVM peut ne pas convenir aux investisseurs dont l'horizon de placement est inférieur à la durée de placement recommandée (de 3 à 5 ans).

Les investisseurs peuvent obtenir le rachat de leurs parts sur demande auprès de RBC INVESTOR SERVICES BANK FRANCE. Les demandes sont centralisées la veille du jour d'établissement de la VL (J-1) jusqu'à 12 heures chez RBC INVESTOR SERVICES BANK FRANCE et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative établie en J, calculée sur les cours de clôture de J et publiée en J+1 [valorisation le vendredi].

## Profil de risque et de rendement



Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

### **Pourquoi l'OPCVM est classé dans la catégorie [ 4 ] :**

Le FCP se situe actuellement au niveau 4 de l'indicateur synthétique de risque dû à son univers d'investissement composé à la fois d'obligations de toute notation (y compris « spéculative ») et aussi d'actions internationales.

### **L'OPCVM peut également être exposé aux risques suivants qui ne sont pas adéquatement pris en compte par l'indicateur de risque ci-dessus :**

- **Risque de contrepartie :** Le risque résulte de l'exposition sur des instruments financiers à terme conclus de gré à gré avec plusieurs contreparties. L'OPCVM est donc exposé au risque que l'une de ces contreparties ne puisse honorer ses engagements au titre de ces opérations.

- **Risque de liquidité :** Le fonds peut s'exposer à un risque de liquidité si une part des investissements est réalisée dans des instruments financiers par nature suffisamment liquides, mais néanmoins susceptibles dans certaines circonstances, d'avoir un niveau de liquidité relativement faible, au point d'avoir un impact sur le risque de liquidité de l'OPCVM dans son ensemble.

## Flinvest Diversifié

- Risque de crédit : La dégradation de la signature d'un émetteur est susceptible d'entraîner une baisse de la valeur de la dette émise par cet émetteur, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

### Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

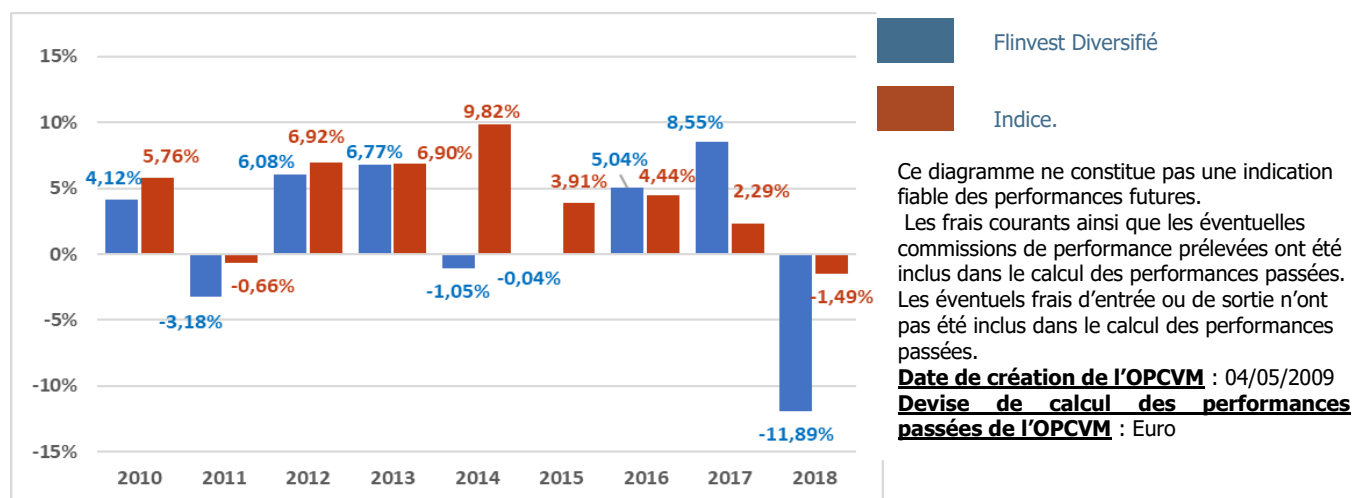
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2,5%
Frais de sortie	0%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, les frais peuvent être moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1.96%*
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	10% TTC de la sur performance du fonds par rapport à l'indice composite de référence (30% MSCI WORLD, dividendes non réinvestis** + 30% EuroMTS + 40% EONIA capitalisé) (J-1) Montant facturé au titre du dernier exercice : 0.00%

\* Le pourcentage communiqué - qui intègre les frais de gestion et de fonctionnement ainsi que les commissions de mouvements imputés à l'OPCVM - se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 28/06/2019. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre. Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

\*\* A compter du 01/07/2013, le MSCI WORLD est calculé dividendes réinvestis.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique « frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site [www.preval.lu](http://www.preval.lu)

### Performances passées



### Informations pratiques

**Dépositaire** : RBC INVESTOR SERVICES BANK FRANCE SA

**Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel)** : Le porteur peut obtenir plus d'information sur l'OPCVM sur simple demande écrite auprès de PREVAL French Branch – 41 avenue Montaigne – 75008 PARIS

**Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative** : La valeur liquidative est consultable sur le site internet de la société de gestion.

**Politique de rémunération** : les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur simple demande à l'adresse de la société de gestion.

**Fiscalité** : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

La responsabilité de PREVAL ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

FLINVEST DIVERSIFIE est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

PREVAL est agréée au Luxembourg et réglementée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 13/11/2019.